

143. — 21 AVRIL 1864. — Loi accordant des crédits supplémentaires et complémentaires au département des travaux publics, à concurrence de 1,660,620 fr. 65 c. (1). (Monit. du 28 avril 1864)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1862 et antérieurs), pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1863, jusqu'à concurrence de 40,785 fr. 12 c. et y formeront un chap. X, subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes.

Art. 89. Entretien ordinaire, etc. :
Exercice 1851, fr. 1,609 30
— 1861, 30 92
————— 1,640 22

Canaux et rivières.

Art. 90. Entretien ordinaire, etc.
Exercice 1861, fr. 600 „
— 1862, 5,600 „
Art. 91. Dyle et Demer (travaux d'amélioration, exercice 1862) . . . 387 43
————— 6,587 43

Ports et côtes.

Art. 92. Entretien ordinaire, etc. (exercice 1862). fr. 7,246 57

Frais d'études et d'adjudications.

Art. 93. Études de projets, etc. :
Exercice 1860, fr. 550 „
— 1861, 450 „
— 1862, 803 „
————— 1,803 „
————— 17,277 22

§ 2. CHEMINS DE FER.

Art. 94. Services en général : matériel (exercice 1862). fr. 3,881 22

(1) Session de 1863-1864.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 3 mars 1864, p. 59-62. — Rapport. Séance du 9 mars, p. 79-80.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 15 mars 1864, p. 362-364.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 7 avril 1864, p. XI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 8 avril 1864, p. 118. — Discussion des articles et adoption. Séance du 9 avril, p. 123-125.

§ 3. COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

Art. 95. Publication du recueil, frais de bureau, etc. (exercice 1862). . fr. 641 „

§ 4. DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 96. Entretien du canal de Selzacté (exercice 1861) fr. 18,983 68

Total. fr. 40,785 12

Art. 2. Des crédits supplémentaires, à concurrence de 527,837 fr. 53 c., sont alloués au département des travaux publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1863; ils se répartissent comme suit entre les divers articles du budget auxquels ils sont rattachés :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 3. Frais de déplacements 723 68
Art. 5. Matériel, impressions, chauffage, éclairage, etc. 5,200 „
Art. 6. Honoraires des avocats du département. 184 70
————— 6,108 58

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES.

SECTION PREMIÈRE. — *Routes.*

Art. 7. Entretien ordinaire, etc. 25,000 „

SECTION III. — *Canaux et rivières.*

Art. 13. Meuse : Travaux d'amélioration . . 40,084 77
Art. 15. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc, id. 2,793 28
Art. 27. Canal de Gand à Ostende, id. . . 2,988 09
Art. 31. Moervaert, id. . . 155 64
Art. 33. Ruppel, id. 162 78
————— 16,164 56

SECTION IV. — *Ports et côtes.*

Art. 39. Entretien ordinaire, etc. 13,661 61
Art. 41. Phares et faux : travaux d'amélioration. 1,532 78

SECTION V. — *Frais d'études, etc.*

Art. 42. Études de projets, frais d'adjudication, etc.	7,600 »
	63,958 95

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, ETC.

SECTION PREMIÈRE. — *Voies et travaux.*

Art. 55. Salaires . . .	fr. 23,000 »
-------------------------	--------------

SECTION II. — *Traction et matériel.*

Art. 59. Salaires . . .	fr. 55,000 »
-------------------------	--------------

SECTION III. — *Transports.*

Art. 64. Salaires . . .	fr. 111,500 »
Art. 65. Frais d'exploitation . . .	50,000 »
Art. 66. Camionnage . . .	57,500 »
Art. 67. Pertes et avaries . . .	50,000 »
Art. 68. Re-devances aux compagnies . . .	75,000 »
	324,000 »

SECTION V. — *Télégraphes.*

Art. 74. Salaires . . .	fr. 11,000 »
	413,000 »

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 88. Entretien du canal de Selaete	fr. 44,770 »
--	--------------

Total . . . fr. 527,837 53

Art. 3. Il est ouvert au département des travaux publics un crédit complémentaire de 1,073,000 fr. pour renouvellement extraordinaire du matériel de transport.

Ce crédit formera le chapitre XI, article 97 du budget de ce département pour l'exercice 1865.

Art. 4. Le crédit de 120,000 francs alloué au département des travaux publics par la loi du 1^{er} juin 1863, pour l'exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat, est augmenté de 17,000 fr.

Art. 5. Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

144. — 21 AVRIL 1864. — *Loi qui proroge l'article 1^{er} de la loi du 12 avril 1835, concernant les péages sur les chemins de fer de l'État* (1). (Monit. du 28 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'article 1^{er} de la loi du 12 avril 1835 (*Bulletin officiel*, n^o 196), concernant les péages des chemins de fer de l'État, est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 1866.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

145. — 21 AVRIL 1864. — *Loi accordant un crédit spécial de 100,000 francs, pour l'extension des lignes et appareils télégraphiques* (2). (Monit. du 28 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit spécial de cent mille francs (fr. 100,000) est ouvert au département des travaux publics pour l'extension des lignes et des appareils télégraphiques.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

(1) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 janvier 1864, p. 32. — Rapport. Séance du 5 mars 1864, p. 64-65.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1864, p. 349-351.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. VIII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 101-104. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 avril, p. 111-112.

(2) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 15 mars 1864, p. 87-88. — Rapport. Séance du 18 mars, p. 103-104.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 19 mars 1864, p. 402-403.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. XI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 101. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 8 avril, p. 111.